



CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU GEVIL

Le GEVIL (Groupement des Entreprises de Villeurbanne), créé en 2005, a plusieurs objectifs :

- Regrouper et représenter le tissu économique de Villeurbanne et sa périphérie
- Favoriser la connaissance mutuelle de ses membres et promouvoir leurs complémentarités dans l'intérêt local
- Accueillir les créateurs d'entreprise et faciliter ainsi le développement du bassin d'emploi local et la vitalité de la Commune
- Orienter et informer les membres dans des domaines liés à leurs activités
- Participer à toute action visant à définir et à affirmer l'identité des entreprises de Villeurbanne et à contribuer au développement économique local

L'ENGAGEMENT DES MEMBRES DU GEVIL :

Le Développement Durable est une valeur fondamentale du GEVIL et de ses adhérents, qui s'engagent à se comporter en acteurs éco-responsables aujourd'hui et pour demain. Cet engagement se matérialise par l'adhésion à la Charte de Développement Durable du GEVIL.

LE SUIVI DE LA CHARTE :

Afin d'assurer une démarche de progrès continue le GEVIL mettra en place un suivi et une valorisation régulière des projets menés.

Les engagements pris par l'entreprise à la signature de la présente charte feront l'objet d'une évaluation annuelle.

Les entreprises signataires de la Charte devront soumettre un projet de développement durable « Action de progrès Développement Durable », qu'elles ont mené au cours de l'année écoulée, et qui illustre un des 10 engagements de la Charte.

L'action concrète devra être décrite brièvement et mesurée à l'aide d'indicateurs simples qui seront proposés par un Comité d'Evaluation.



LE GEVIL ET SES ADHERENTS S'ENGAGENT A :

PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT :

1/ Entreprendre des actions afin de réduire l'impact sur l'environnement de leurs activités (gestion des déchets et des effluents, diminution des rejets de gaz à effet de serre, achats verts et éco-responsables, développement des modes de transport doux, maîtrise et diminution des consommations d'eau, d'énergie, de consommables, de fournitures, ...)

2/ Préserver les ressources naturelles et être économe dans l'utilisation de l'énergie, privilégier et favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables

3/ Collaborer avec d'autres entreprises, incluant sous-traitants et fournisseurs, pour mener des initiatives conjointes visant à réduire les risques sanitaires et environnementaux (préservation des éco-systèmes, protection de l'ensemble des milieux, amélioration de la qualité de vie, ...)

EQUITE SOCIALE :

4/ Placer l'Homme au centre des préoccupations par une politique respectueuse du bien-être au travail de ses salariés et sous-traitants

5/ Assurer l'égalité des chances (promotion de la diversité, lutte contre les discriminations, mixité et égalité professionnelle, insertion de personnes en difficulté, ...)

6/ Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du Développement Durable et les impliquer dans les démarches, ainsi que toute partie prenante concernée et intéressée.

EFFICACITE ECONOMIQUE :

7/ intégrer le respect de l'environnement dans la conception des produits et services afin de réduire leur impact tout en maintenant et améliorant leur qualité

8/ Développer des compétences et des métiers nouveaux afin d'inscrire son activité sur des marchés émergents plus respectueux de l'environnement

GOVERNANCE ET IMPLICATION DANS LE TERRITOIRE

9/ Fonder sa politique d'entreprises sur l'éthique dans les affaires et la transparence vis-à-vis des parties prenantes

10/ faire bénéficier le territoire de Villeurbanne des retombées positives de l'activité et entretenir un lien privilégié avec les autres acteurs économiques locaux